



L'expérience de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger (HACP) en matière d'approches environnementales de la paix.

Une approche globale de la paix et le cas particulier de l'accord du 23 janvier 2023 à Banibangou (Région de Tillabéri, Niger).

Produit par :



Avec le soutien de :



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG

En association avec:



Note de Pratique

L'expérience de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger (HACP) en matière d'approches environnementales de la paix.

Une approche globale de la paix et le cas particulier de l'accord du 23 janvier 2023 à Banibangou (Région de Tillabéri, Niger).

Collaborateurs et clause de non-responsabilité : Le projet "Pour une approche plus environnementale de la paix dans la Liptako Gourma" est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre TrustWorks Global (TWG) et l'Institut européen de la paix (EIP). Le projet est financé par le Grand-Duché de Luxembourg. Cette note exprime les points de vue des organisations chargées de la mise en œuvre et les partenaires engagés dans ce projet, mais il ne représente pas les points de vue ou la politique officielle du Grand-Duché de Luxembourg.

Licence : Cette note est protégée par les droits d'auteur de TWG et de EIP. Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Cette note ne peut être utilisée à des fins commerciales.

Contents

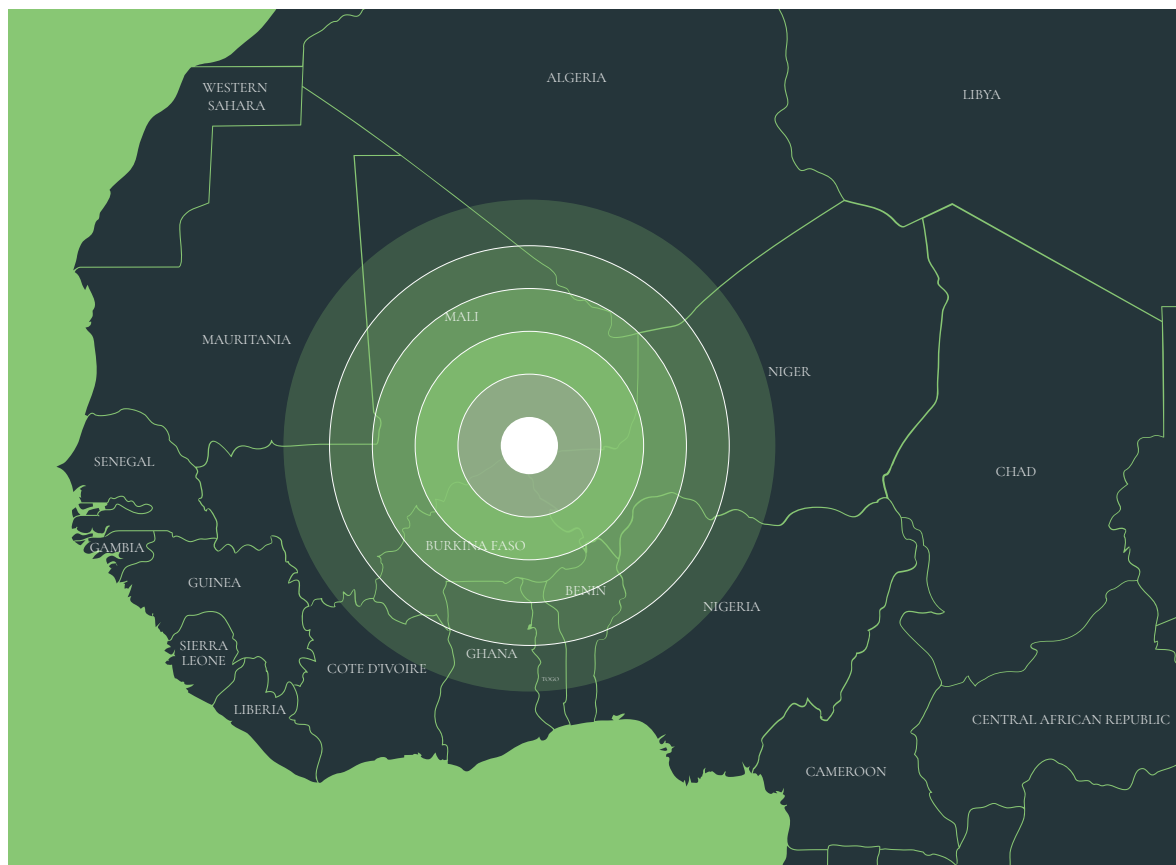
A propos de la région du Liptako Gourma	4
A propos du projet TWG-EIP	5
A propos de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger (HACP)	6
1. Introduction : une approche globale de la paix	7
2. Contexte : défis des ressources naturelles partagées et le rôle des “infrastructures de paix”	8
3. HACP initiatives demonstrating the holistic approach	10
3.1 Les "accords sociaux"	
3.2 L'accord de Banibangou du 23 janvier 2023	
3.3 An example of requirements put forward by the Banibangou department	
3.3 Quelques exemples des besoins du département de Banibangou	

A propos de la région du Liptako Gourma

La région frontalière du Liptako Gourma enjambe le Burkina Faso, le Mali et le Niger et s'étend sur une superficie d'environ 370.000 km². La région est constituée de près de 80 pour cent de ruraux et l'élevage représente un élément clé de l'économie rurale de la zone, à la fois en termes de poids économique, mais également de facteur structurant des espaces ruraux. Ce qui rend la région du Liptako Gourma particulièrement d'intérêt est le fait qu'elle est constituée de zones notamment désaffectées et des plus déshéritées des trois pays, malgré la potentialité

agropastorale, halieutique, faunique et minière de l'espace.

Ceci est dû à une crise complexe, qui comprend la variabilité climatique, une compétition féroce pour des ressources rares, la pauvreté et la pression démographique, aggravée par des troubles politiques et de gouvernance. Tous ces facteurs permettent d'accroître la violence qui depuis 2015, s'est propagée dans toute la région du Liptako Gourma.



A propos du projet TWG-EIP

La stabilité et la résilience des régions comme le Liptako Gourma sont gravement menacées par les effets combinés de la violence, de la mauvaise gouvernance, et des vulnérabilités environnementales. Pourtant, les efforts de paix intègrent rarement une compréhension profonde des facteurs environnementaux qui sous-tendent le conflit ou la paix. C'est donc avec le soutien de la direction de la défense du ministère des affaires étrangères et européennes du gouvernement luxembourgeois, que l'Institut Européen de la Paix et TrustWorks Global ont lancé le projet "Pour une approche plus environnementale de la paix dans le Liptako Gourma".

Ce projet appuie les efforts existants visant à mieux gérer et résoudre les conflits dans la région du Liptako Gourma par l'application d'une approche plus environnementale de la paix. Plutôt que de mettre en place une initiative de paix de plus, il soutient certains acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux existants de médiation et stabilisation, en y contribuant cet angle particulier de gestion des ressources naturelles qui permet aux processus de paix de mieux répondre aux causes profondes du conflit, et d'apporter des dividendes de la paix concrètes qui favorisent la pérennité des accords.

Dans le cadre du projet, cette note de pratique a été préparée par Assoumane Abdourhamane, Conseiller Technique à la HACP et Chevalier de l'ordre du mérite du Niger, avec le soutien de l'équipe de projet TWG-IEP : Arthur Boutellis, Oli Brown, Boubacar Ba, Albert Martinez et Amy Dallas. Elle est également informée par l'atelier qui s'est tenu à Niamey du 2 au 4 mai 2023.



A propos de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger (HACP)

La HACP est une institution rattachée à la présidence de la république du Niger qui a pour mission de cultiver l'esprit de paix, de dialogue permanent entre les différentes communautés du pays et d'entretenir la confiance mutuelle, de tolérance et de respect dans une commune volonté de vivre ensemble.

Bien qu'initialement créée à la suite de la signature le 24 avril 1995 à Niamey des accords de paix qui ont mis fin à une rébellion Touarègue, l'institution a depuis élargi sa vocation à la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la lutte contre les racines de l'insécurité dans toutes les régions périphériques du Niger.

Les Accords de paix étaient articulés autour de trois axes :

- 1 Un premier axe de discrimination positive a vu l'intégration d'ex combattants dans les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), mais aussi des ressortissants des zones de conflit dans l'Administration Générale ;
- 2 Le deuxième axe des Accords est porté sur la réforme institutionnelle avec une décentralisation qui offre aux régions et aux communes des opportunités de gestions économiques et sociales ;
- 3 Le troisième axe des Accords prévoyait la mise en place d'un développement accéléré des zones touchées par le conflit.

L'institution a soutenu la représentation des dirigeants touarègues ainsi que le désarmement et la réintégration des anciens rebelles.

1. Introduction : une approche globale de la paix

Le travail de la HACP s'inscrit dans une "approche globale" qui s'attaque aussi aux causes sous-jacentes du terrorisme que sont la pauvreté mais aussi les sentiments d'exclusion et d'injustice prévalent dans certaines de nos communautés que l'histoire a mis dans les périphéries frontalières de nos états » et qui vise à prévenir l'instrumentalisation des conflits intercommunautaires par les groupes armés djihadistes.

Cette stratégie ou "approche globale" unique dans la région du Liptako-Gourma comporte un volet militaire, un volet sécuritaire, administratif et judiciaire, un volet de dialogue politique et un volet économique. Elle allie tout d'abord la réponse militaire (Force Armées du Niger) et la réponse des Forces de Sécurité intérieure (Gendarmerie Nationale, Garde Nationale, et Police) sous l'autorité ou l'emploi des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, devant protéger les populations et notamment prévenir leur appauvrissement par le paiement forcé de la Zakat¹ et les vols de bétail.

La HACP accompagne ces ministères et autorités locales dans le développement de programmes d'appui aux Conseils Départementaux de Sécurité (CDS) a commencé par dans la région du Tillabéri puis étendu à d'autres départements. Une fois par mois, des réunions des CDS élargies aux élus (les maires) et aux autorités coutumières sont organisées et des financements sont mobilisés pour la mise en œuvre des recommandations adoptées durant ces réunions.

La HACP joue ensuite un rôle clef dans la mise en œuvre d'un dialogue politique, entre et au sein des communautés des zones ciblées mais aussi entre les communautés et les autorités locales et l'État. Par cette approche originale de dialogue, l'État Nigérien à travers la HACP cherche à "prendre le pouls des communautés, de connaître leurs problèmes, leurs préoccupations leurs revendications" à travers notamment l'organisation à travers le pays de forums, de rencontres communautaires, de caravanes de la paix, de tribunes citoyennes, et d'audiences foraines.

Ces rencontres ont parfois été facilitées par des ONG mais lorsque cela est possible ce sont les autorités préfectorales qui les animent afin de renforcer la crédibilité et la légitimité de l'État aux yeux des populations. L'objectif étant d'éviter que certaines populations se tournent vers les groupes armés djihadistes pour leur défense ou qu'elles prennent elles-mêmes les armes. C'est dans ce cadre qu'un accord entre communautés et sous l'égide de l'État, a été conclu à Banibangou entre toutes les communautés du Zarmaganda (voir section 3.2 ci-après).

La HACP s'attelle également à offrir une réponse économique en soutien aux populations éprouvées par les conflits, par des actions humanitaires d'urgence mais aussi par la mise en œuvre de projets à impact rapide de type activité génératrice de revenu (AGR) ou à haute intensité main d'œuvre (HIMO), pour recréer des opportunités économiques pour les jeunes et les autres couches vulnérables de la population, et enfin par un renforcement de l'accès des populations ciblées aux services sociaux de base (axes Stratégiques 2 et 3 de la Stratégie nationale pour la sécurité et le développement).

¹ La Zakat : dans l'islam, aumône légale, impôt que l'on doit payer sur ses biens suivant un taux déterminé.



2. Contexte : défis des ressources naturelles partagées et le rôle des “infrastructures de paix”

L'approche globale de la paix a été expérimentée dans le nord de la région de Tillabéri qui est une zone de conflit à vocation essentiellement pastorale où cohabitent plusieurs communautés aux profils socioéconomiques et culturels différents. Les sources de conflit historiquement structurelles entre les communautés pastorales et agropastorales ont une envergure transfrontalière et sous régionale avec le Mali au Nord et le Burkina Faso à l'Ouest. A cette dimension sociologique, liée à la cohabitation de modes de vie différents, s'ajoute des dimensions économique et politique liées essentiellement à l'existence et la maîtrise de ressources naturelles et économiques.

En effet, l'exploitation des ressources naturelles partagées par des groupes sociaux qui ont des modèles économiques et culturels différents aboutit naturellement à des intérêts divergents qui sont source potentielle de conflits récurrents. La vulnérabilité économique de la zone, associée à la faible gouvernance et exacerbée par les crises alimentaires et pastorales récurrentes liées aux conflits et aux conséquences du changement climatique - dont les effets les plus courants sont l'exode, la migration, la mendicité, la reconversion vers des petits métiers - explique un manque généralisé de perspectives durables de vie.

La paupérisation affecte particulièrement les jeunes qui sont faiblement ou pas scolarisés et qui peinent à se retrouver dans le système de production traditionnel fragilisé par les crises récurrentes. La marginalisation des jeunes réduit davantage leurs capacités à développer des modèles alternatifs quand le système traditionnel d'accompagnement et d'organisation par les adultes est en perte de vitesse. Par ailleurs, les autres modèles (religieux, politiques) qui s'offrent aux jeunes ne répondent pas forcément à un modèle de société qui cultive la paix.

De surcroît, la dégradation de la situation sécuritaire et la faible présence ou l'absence d'autorité légalement reconnue de l'autre côté de la frontière nigérienne au Mali et au Burkina Faso mettent sous tension les capacités des autorités administratives locales qui n'arrivent pas toujours à apporter des solutions suffisantes et efficaces aux communautés et aux populations déplacées.

Dès lors, toute action visant la construction et la consolidation de la paix doit prendre en compte des défis structurels, tels que la marginalisation, l'exclusion politique, sociale et économique des jeunes en particulier, la faible gouvernance, le sous-développement et travailler à la mise en œuvre de politiques de développement durable et de relance économique participatives, inclusives et équitables. L'accompagnement des communautés pour bâtir les éléments d'une coexistence pacifique ancrée sur gestion concertée des ressources naturelles ainsi que le dialogue inclusif est donc essentiel pour instaurer une paix durable.

Au Niger, les politiques publiques d'aménagement du territoire ont favorisé les zones sédentaires en raison de fortes densités de population. Une réglementation fixe le nombre de personnes requise dans une zone pour l'implantation d'infrastructures sociales. Cette réglementation conduit à défavoriser les zones nomades faiblement peuplées. La HACP travaille donc à corriger les inégalités d'accès aux services sociaux de base afin de prévenir de possibles tensions et revendications communautaires qui découleraient de ces inégalités. Dans ces situations de fragilité, la construction d'infrastructures repose sur le principe de la discrimination positive.

La HACP, en tant qu'institution de l'État assurant la tutelle de toutes les interventions en matière de consolidation de la paix, a entrepris, dès 2015, la construction d' "infrastructures de paix", ensemble de projets réalisées dans des zones nomades et/ou à risque et conçus comme des pôles d'attraction pour la création d'opportunités économiques partagées visant à renforcer la gestion concertée des ressources et le dialogue. Elles peuvent être décidées pour limiter le passage des populations d'un pays à l'autre, pour fixer des populations sur le territoire national le long d'une frontière, pour aider les éleveurs et les agriculteurs à respecter les enclaves pastorales définies par le code rural.

Ces infrastructures ne sont pas seulement décidées pour lutter contre les inégalités. Leurs mises en œuvre contribuent à renforcer la sécurité en constituant des espaces de vie et d'expansion économique où les services de base sont disponibles. Elles peuvent aussi s'avérer être un puissant moteur de cohésion sociale lorsqu'elles sont le fruit d'accords négociés entre communautés qu'elles viennent les consolider et appuyer leur mise en œuvre. Le choix

de la localité où les infrastructures ont été construites est le fruit d' "accords sociaux" négociés pendant plusieurs mois dans les différentes communes d'intervention.

Les "infrastructures de paix" consistent à construire ou réhabiliter et approvisionner des infrastructures communautaires dont des forages (un adage local dit "Aman lman" ou "l'eau, c'est la vie") pour soutenir la production pastorale le long de la frontière nigéro-malienne, limiter les déplacements des troupeaux et protéger les zones agricoles. En plus des infrastructures hydrauliques, d'autres services tels des banques céréalières, banques d'aliments pour bétail, des parcs-couloirs de vaccination, des aires d'abattage des animaux, case de santé, école, poste de sécurité, ainsi que des activités génératrices de revenu ciblant les femmes et les jeunes en priorités sont également envisagés (voir figure ci-dessous). Cela permet de valoriser les espaces pastoraux, encourageant les communautés pastorales à séjourner plus longtemps sur leurs terroirs d'attache et à cohabiter pacifiquement avec les autres groupes sociaux qui bénéficient également des interventions.

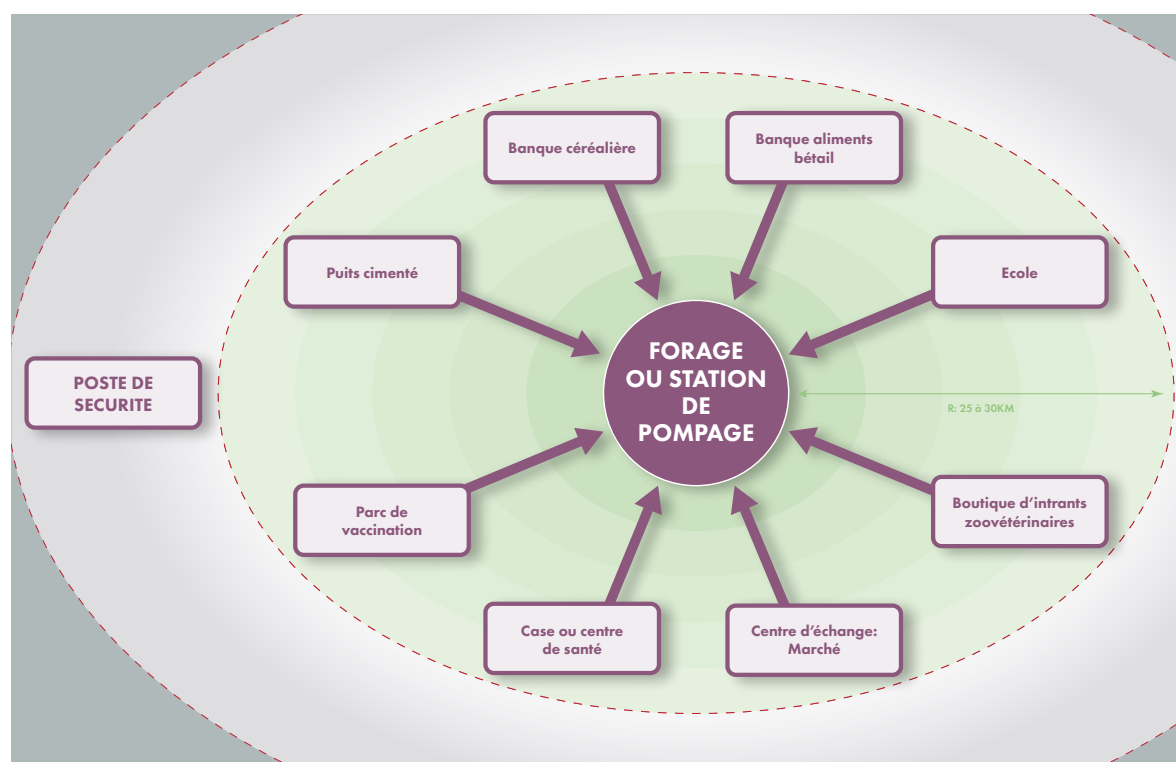


Figure : le concept des infrastructures de paix

3. HACP initiatives demonstrating the holistic approach

3.1 Les "accords sociaux"

Dans certaines régions, en particulier dans le Tillabéri où les défis sont pressants et risques de violence élevés compte tenu de l'impact des affrontements au Mali voisin y compris en termes de déplacements de populations et bétails, la HACP facilite parfois également des processus de dialogue locaux qui peuvent mener à la signature d' "accords sociaux". Il s'agit de documents contractuels qui sanctionnent une entente entre les communautés bénéficiaires et/ou partageant des ressources pastorales et/ou des aménagements pastoraux.

Ces "accords sociaux" permettent inter alia la sécurisation foncière, mais aussi une meilleure gestion commune des "infrastructures de paix" décrites dans la section précédente. Les communautés locales, titulaires de droit d'usage prioritaire (DUP) sur les sites, doivent donner leur accord pour l'implantation des infrastructures structurantes (forage, école, centre de santé, banque d'aliment pour le bétail, marché, etc.,) et se prononcer sur le mode de gestion et d'accès à ces infrastructures.

Les "accords sociaux" reposent sur une démarche de recherche de consensus entre les autorités locales, les services techniques, et les représentants des communautés. La HACP, dans le cadre du portage politique des projets de stabilisation "Nord Tillabéri/PNT" et "Redressement Tillabéri" qu'elle met en œuvre dans cette zone à risques, a facilité des accords sociaux pour un grand nombre d'infrastructures structurantes. Par exemple, dans la zone pastorale nord Tillabéri sur la commune de Tondikiwindi, les éleveurs passaient huit mois de l'année au Mali parce qu'il n'y avait pas de point d'eau pour abreuver leurs animaux sur le territoire nigérien, exposant ainsi les jeunes de ces communautés à des enrôlements par des groupes armés présents sur ces zones. Les représentants des communautés d'éleveurs et

d'agriculteurs sont habitués à se rencontrer pour solutionner à leurs niveaux différents problèmes de la vie quotidienne. Ces populations sont conscientes de leurs interdépendances économiques réciproques. Malgré le cadre réglementaire que constitue le code rural et l'existence d'espaces de concertation, de nombreuses situations ne trouvent pas de solutions.

Les populations s'adressent à leurs représentants traditionnels, détenteurs de l'histoire des territoires, qui à leur tour exposent les problèmes qui dépassent leurs compétences au maire, chargé de la mise en œuvre du plan de développement de la commune. Les maires et les chefs traditionnels sont en première lignes pour recueillir les doléances des communautés. Ils ont une fonction importante dans la cohésion sociale de leur entité. Les représentants des familles propriétaires des terres et la diaspora jouent aussi un rôle important dans les projets d'infrastructures qui ne peuvent être réalisés qu'avec leur accord. La mise en place des Comités de Coordination de la Paix (CCP) dans plusieurs communes de la région de Tillabéri participe de la dynamique de développement étroitement avec les Commissions Foncières dans la région. Le CCP joue le rôle de veille, d'alerte précoce, de collecte et transmission des informations nécessaires pour aider les autorités à prendre les décisions idoines pour consolider la paix, renforcer la quiétude sociale, défendre et sécuriser les populations et leurs biens.

La Commission Foncière Départementale (COFODEP), dont la présidence est assurée par le préfet est une structure mixte qui rassemble les différents usagers, les autorités décentralisées, les représentants de l'État, les services techniques, les représentants des communautés. Elle dispose d'une représentation dans les communes (commissions foncières communales, COFOCOM) et les villages (commissions foncières de base, COFOB), le maire étant chargé du plan de développement de la commune. Mais même si ces structures favorisent la concertation entre les communautés, elles sont parfois

bloquées car les solutions envisagées exigent de déroger à la réglementation.

La HACP dans les processus de négociation et de facilitation des "accords sociaux" poursuit plusieurs objectifs :

- Garantir que le projet d'infrastructure est d'utilité publique.
- Mener une concertation de bonne qualité pour d'aboutir à une décision pérenne.
- Adapter sa démarche au contexte, à la situation et aux acteurs en incluant au fur et à mesure des négociations les parties prenantes pertinentes.
- Mettre en place une dynamique locale d'appropriation du début à la fin du processus pour faire émerger des décisions concertées et un engagement des populations autour de la gestion partagée des infrastructures construites et ressources partagées en question.

Elle donne lieu à des réunions qui sont organisées différemment selon qu'une ressource partagée relève d'une seule commune (fora communal) ou qu'une ressource partagée relève de deux départements (fora inter départemental). Les usagers sont réunis pour débattre de l'accord définitif portant sur les travaux et le lieu d'implantation. Au cours de ces rencontres les responsables administratifs (préfets, maires), les Services Techniques Départementaux (DDE, DDH, DDGR, COFODEP, etc.) et les autorités coutumières présentent les éléments de l'accord en lien avec l'ouvrage à mettre en place. Les discussions sont aussi orientées sur les principes d'accès et de gestion qui doivent être transparents, équitables et inclure l'ensemble des usagers. Elles permettront d'établir les bases du consensus social autour de l'exploitation et de la gestion d'un forage ou un puit, par exemple.

Le document d'accord social doit ensuite être traduit dans les langues locales et donner lieu à des séances d'explications qui nécessitent des déplacements des équipes de la HACP dans les villages. La signature du document est sanctionnée par une célébration qui au-delà de sa dimension festive a une portée symbolique qu'il faut prendre en compte. Elle donne parfois lieu à des échanges importants qui renforcent la vie sociale des communautés. En effets, il s'agit de clore les situations de désaccord qui ont été activées par les processus de négociation. Ainsi lors de la signature d'un "accord social" qui avait donné lieu à un blocage,

les parties prenantes se sont présenté des excuses réciproques pour les différends qui les ont opposés pendant les discussions et les erreurs d'appréciation dont elles ont fait preuve.

3.2 L'accord de Banibangou du 23 janvier 2023



L'accord de Banibangou du 23 janvier 2023 est l'un des accords les plus significatifs signés au Niger ces dernières années. L'espoir est que cet accord mettra fin à un conflit qui aura duré deux décennies et fait des centaines de morts, des milliers de personnes déplacés, et perturbé l'activité agro-pastorale dans la région du Tillabéri. La détérioration de la situation sécuritaire à partir de 2019-2020, les attaques contre l'armée nigérienne mais ciblant également les populations civiles, avaient à l'époque fait craindre une évolution vers des violences intercommunautaires.

En effet, les communautés sédentaires zarma ont commencé à mettre sur pied des groupes d'autodéfense et à s'armer pour palier à l'absence de l'État tandis que les communautés nomades peuls ont souvent dû quitter la zone du fait des menaces et de la stigmatisation dont elles ont été victimes. Banibangou a été considéré comme une digue qui ne devait pas céder sous la pression des affrontements croissants entre groupes armés du côté malien de la frontière, et

la multiplication des attaques de groupes armés avait mené le préfet à prendre un arrêté créant un comité de vigilance "la terre a un propriétaire" et à recruter des jeunes pour défendre quelques 30 villages, tandis que d'autres jeunes étaient endoctrinés par des groupes armés.

L'accord de huit pages², négocié par la HACP du Niger pendant près de deux ans dont neuf mois de tractations intensives avec le soutien du Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD), vise à réduire les tensions alimentées par la concurrence pour les ressources naturelles notamment foncières et pastorales et la violence armée dans la région de Tillabéri. Les parents ont pesé sur l'accord y compris ceux qui avaient du bétail au Mali, ainsi que les leaders communautaires et religieux. Des rencontres se sont tenues au Mali et Burkina Faso voisins au départ puis sur le terrain et à Niamey, et une vulgarisation de l'accord a ensuite été faite sur le terrain mais également au sein de la diaspora avant même la signature officielle.

L'accord a été signé le 23 janvier 2023 à l'occasion d'un forum qui a réuni des représentants des communautés zarma, peul, mais aussi touarègue, arabe, et haoussa, pour une coexistence pacifique, ce en présence de témoins clés dont des chefs religieux, les chefs de villages, le coordinateur des groupes d'autodéfense, l'administration régionale et le ministre de l'Intérieur qui avait initié le forum. Peu de temps après la signature, beaucoup d'éleveurs sont arrivés dans la commune avec leur bétail – certains qui n'étaient plus venus depuis dix ans –, profitant du calme retrouvé et des pâturages riches puisque laissés en jachère. Cela crée une pression démographique sur la commune qui doit être gérée en termes de pâturages mais également d'eau puisque beaucoup de forages avaient été sabotés entre temps.

Un comité de suivi composé de 23 représentants des différentes communautés et qui rend compte à la HACP et au ministère de l'Intérieur a été mis en place et se réunit chaque trimestre. L'accord adresse des recommandations à l'État nigérien en termes de retour des services de base, dotation des communautés en points d'eau, et de dialogue avec les groupes armés pour trouver une solution pérenne à la crise sécuritaire

dans la région de Tillabéri et valorise les mécanismes traditionnels et religieux de gestion des conflits.

L'accompagnement par l'État et les partenaires va désormais être clefs pour assurer des dividendes locaux de paix, mais également un désarmement effectif des groupes d'autodéfense à terme. L'État a déjà disponibilisé des fonds humanitaires d'urgence durant la période du Ramadan 2023 pour faciliter le cantonnement de ces groupes d'autodéfense notamment en attendant qu'une partie des combattants soit intégrée dans la garde nationale tandis que d'autres seront simplement démobilisés.

La transhumance et les mouvements du bétail (alors que les violences continuent du côté Malien de la frontière) sont également un défi en termes de gestion partagée de l'eau, des pâturages et du foncier. La liste ci-après dans la section 3.3 de besoins particuliers pour appuyer la mise en œuvre de l'accord a été préparée par la commune et la HACP reste mobilisée en appui de la mise en œuvre du fait du manque de ressources propres des communes pour mettre en place leurs propres comités de gestion et suivi pour le moment.

Malgré les défis, la conclusion de l'accord de Banibangou du 23 janvier 2023 a contribué à créer une dynamique positive de dialogue entre les communautés et avec l'État nigérien. Cela a notamment permis ensuite de conclure un accord similaire à Ouallam dans la même région du Tillabéri en juin 2023, et à envisager d'autres dialogues similaires notamment à Abala. Quand bien même les développements politiques à Niamey durant l'été 2023 posent la question de l'avenir de l'approche globale du gouvernement malien, les accords de Banibangou et de Ouallam semblent pour le moment tenir.

2 https://hdcentre.org/insights/accord-de-paix-de-banibangou_niger/

3.3 Quelques exemples des besoins du département de Banibangou

SÉCURITÉ
- Renforcement des capacités opérationnelles de l'Escadron de la Garde Nationale et de la Brigade de Gendarmerie en ressources humaines et en matériels - Création d'un escadron spécial des éléments des groupes d'auto-défense démobilisés basé à Dinara
VOIES ET COMMUNICATIONS
- Construction de la route Banibangou-Darey Dey-Abala - Réhabilitation de la route Ouallam-Banibangou
ÉDUCATION
- Création d'un internat de jeunes filles à Banibangou - Création de deux collèges d'enseignement général (CEG) à Garbey et à Tilloa - Réhabilitation de toutes les salles de classes détruites du fait des attaques des groupes armées
SANTÉ
- Construction du District sanitaire de Banibangou - Réhabilitation des centres de santé intégrés (CSI) de Gosso, Tilloa et de Tizégorou
HYDRAULIQUE
- Réhabilitation des stations de pompage pastorales de Boudjé Dey, Diney Dey, Bissaou Peulh, Taffouguey, Intédéné, Baga, Korey Gorou - Réhabilitation des puits de Boudjé Dey, Baney Kokorbé, Gouno Koir, Balla Gouno Koir, Salkadamna, Fonney Ganad, N'Kourgorou, Tillabatt, Kallé Dey, Bissaou, N'Toussane, Taffouguey, Intédéné, Weidabangou, Baga
AGRICULTURE
- Aménagement des sites maraichers de Banibangou, Soumatt Tilloa - Affectation d'un agent d'agriculture à Tilloa
ÉLEVAGE
- Construction des marchés à bétail à Sinégodar et Tizégorou - Réalisation des couloirs de passage des animaux - Création des aires de pâturage
ENVIRONNEMENT
- Restauration et ensemencement des terres - Reboisement des espaces - Traitement des bassins versants
BONNE GOUVERNANCE
- Retour des agents administratifs à leurs postes - Retour des services publics



EUROPEAN
INSTITUTE
OF PEACE

European Institute of Peace (EIP)

Rue des Deux Eglises 25
1000 Brussels, Belgium

www.eip.org
info@eip.org



TrustWorks
Global

TrustWorks Global

Rue de l'Évêché, 1
Geneva 1204, Switzerland

www.trustworksglobal.com
info@trustworksglobal.com